

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011
DELIBERATION N° 93/2011



Ville de
BOIS-GUILLAUME

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL
23 JUIN 2011

Date de la convocation : 17 juin 2011

Date d'affichage : 17 juin 2011

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 24 jusqu'à 18h41, 25 à partir de 18h41

Représentés régulièrement convoqués : 8

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, André CARPENTIER, Frédéric ABRAHAM (à partir de 18h41), Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILLY, Yannick TOUZ, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Eve BRAUN pouvoir à Madame Anne PAILLARD, Madame Nicole BERCES pouvoir à Monsieur Philippe BILLIARD, Madame Corinne JULIA pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAVID, Monsieur Jean-Pierre GUERIN pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Madame Véronique BARBIER pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Madame Marie-Laure RIVALS pouvoir à Madame Marie-Françoise SIELER, Madame Jeannine LECLERC-HUE pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Monsieur Sylvain RICHON pouvoir à Monsieur Christian CHUPIN, Monsieur Frédéric ABRAHAM (jusqu'à 18h41).

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOUISSOU

2 – OBJET : ENFANCE ET EDUCATION - CRECHES HALTES GARDERIES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT DU DELEGATAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 1411-3 ET R. 1411-7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2010

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité, de la Commission Enfance et Education et de la Commission Consultative des services publics locaux

93/2011

Il est rappelé que la Ville de Bois-Guillaume met à la disposition de ses habitants trois établissements de crèches / haltes-garderies dont les caractéristiques sont les suivantes :

Etablissements	Date de création	Nombre total de places	Dont places en crèche	Dont places en halte garderie
Rue de la Haie	1990	55	40	15
Portes de la Forêt	1996	35	30	5
Prévôtère	2005	15	Accueil polyvalent réservé aux très jeunes enfants	

Ces trois établissements sont hébergés dans des locaux appartenant à la Ville de Bois-Guillaume.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
 CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011
 DELIBERATION N° 93/2011

Par délibération du 29 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé d'en confier la gestion à l'association « Liberty Bois-Guillaume » au travers d'un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 5 ans.

Cet accord met à la charge du délégataire les obligations suivantes :

- Accueil prioritaire des enfants de Bois-Guillaume,
- Respect de la réglementation en matière d'accueil et de restauration des enfants de – 6 ans,
- Elaboration d'un projet d'établissement avec volet éducatif,
- Elaboration d'un règlement intérieur (horaires, conditions d'admission des enfants, participations financières des familles...),
- Recrutement de personnel qualifié et diplômé,
- Paiement d'un loyer à la Ville pour occupation des locaux,
- Paiement de toutes les charges de fonctionnement et d'entretien des locaux,
- Application du barème de la CNAF pour la participation des familles,
- Production, chaque année, d'un compte-rendu d'activités, d'un compte prévisionnel et d'un compte de résultat financier.

En contrepartie de ses prestations, l'association Liberty bénéficie pour chaque établissement d'une participation financière de la Ville calculée comme suit :

Prix de revient horaire prévisionnel (charges de gestion / nombre d'heures) – montant prévisionnel de la participation de la CAF et des Familles (PSU) = Participation financière de la Ville.

Le prix horaire prévisionnel est déterminé chaque année, d'un commun accord entre la Ville et le délégataire avant le 30 juin, en fonction du compte de résultat définitif de l'année N-1 et des estimations pour l'exercice en cours. Ce prix s'applique ensuite à l'année civile en cours.

Depuis la signature de la convention, les prix prévisionnels suivants ont été pratiqués :

	Prix de revient prévisionnel en €					Participation CAF et familles (chiffres définitifs) en €					Participation de la Ville en €				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Haie	5,02	5,23	5,39	5,39	5,69	3,59	3,76	3,88	3,99	4,13	1,43	1,47	1,51	1,40	1,56
PDF	4,87	5,08	5,22	5,22	5,36	3,59	3,76	3,88	3,99	4,13	1,28	1,32	1,34	1,23	1,23
Prév.	5,70	5,80	5,69	5,69	6,02	3,59	3,76	3,88	3,99	4,13	2,11	2,04	1,81	1,70	1,89

- Haie = Crèche rue de la Haie
- PDF = Crèche Portes de la Forêt
- Prev. = Crèche rue de la Prévotière

En application des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convention susvisée, le délégataire a présenté son rapport pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Ce rapport a été, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2011.

Cette commission a émis un avis favorable à la gestion du service public des crèches par le délégataire.

Le rapport complet comprenant les documents prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et par la convention peut être consulté en mairie à la Direction Générale des Services.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
 CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011
 DELIBERATION N° 93/2011

De ce rapport, sont extraits les éléments suivants qui reflètent le fonctionnement de la délégation de service public pendant la période récente.

A) FREQUENTATION (comparatif)

	2006		2007		2008		2009		2010	
	Heures réelles	Heures facturées	Heures réelles	Heures facturées	Heures réelles	Heures facturées	Heures réelles	Heures facturées	Heures réelles	Heures facturées
Rue de la Haie	92 761	112 312	99 749	113 772	106 203	117 955	93 570	116 606	104 134	116 531
Portes de la Forêt	57 251	73 528	62 751	79 179	68 041	80 931	63 589	78 359	71 107	86 251
Prévôtère	29 182	35 663	29 258	37 104	32 095	37 101	32 549	34 749	31 106	34 751
TOTAL	179 194	221 503	191 758	230 055	206 339	235 987	189 708	229 714	206 347	237 531

Commentaire : On observe en 2010 un nombre d'heures comparable à celui de 2008, après une année 2009 marquée par une baisse liée, pour partie, à des changements dans le personnel. Les taux d'occupation atteignent pour chacun des établissements les chiffres suivants (heures facturées) :

Fréquentation	2009	2010
Rue de la Haie	86 %	85,17 %
Portes de la Forêt	88 %	96 %
Prévôtère	93 %	92,3 %

B) ELEMENTS FINANCIERS (EXTRAITS)

1) Bilan comptable

	Total des charges annuelles	Total des recettes annuelles	Résultat	% du résultat par rapport aux charges
Rue de la Haie	651 177 €	679 035 €	+ 27 858 €	+ 4,3 %
Portes de la F.	432 508 €	475 944 €	+ 43 436 €	+ 10 %
Prévôtère	205 484 €	212 473 €	+ 6 989 €	+ 3,4 %
TOTAL 2010	1 289 169 €	1 367 452 €	+ 78 283 €	+ 6,1 %
Résultat 2006	1 158 237 €	1 132 527 €	- 25 710 €	- 2,22 %
Résultat 2007	1 200 299 €	1 244 346 €	+ 44 047 €	+ 3,67 %
Résultat 2008	1 247 137 €	1 339 494 €	+ 92 357 €	+ 7,38 %
Résultat 2009	1 344 477 €	1 273 587 €	- 70 890 €	- 5,6 %
Résultat consolidé 2006 + 2007 + 2008 + 2009 + 2010	6 239 319 €	6 357 406 €	+ 118 087 €	+ 1,9 %

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011
DELIBERATION N° 93/2011

2) Répartition des recettes

Etablissement	Total des recettes annuelles	Participation de la Ville	Participation de la CAF	Participation des familles	Recettes diverses ou exceptionnelles
Rue de la Haie	679 035 €	182 364 €	252 660 €	223 446 €	20 565 €
Portes de la F.	475 944 €	104 866 €	187 907 €	157 839 €	25 332 €
Prévôtère	212 473 €	66 121 €	77 261 €	67 067 €	2 024 €
TOTAL 2010	1 367 452 €	353 351 €	517 828 €	448 352 €	47 921 €

* La participation de la Ville est calculée comme suit : (heures réelles – heures enfants hors BG) x prix horaire prévisionnel

La gestion de l'association sur l'ensemble de la délégation a donc été excédentaire en 2010 (+ 6,1%) contrairement à l'exercice 2009 qui s'était soldé par un déficit (- 5,6 %). Cette situation est principalement due, d'une part, à une bonne maîtrise des charges d'exploitation, en particulier des frais de personnel qui diminuent par rapport à 2009 et, d'autre part, à une augmentation des recettes liée à un nombre d'heures d'accueil en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

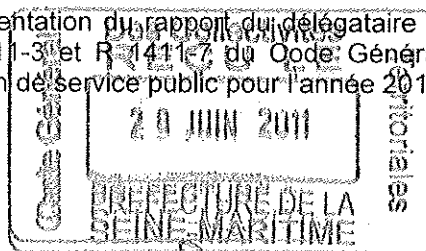
Si l'on prend en compte le résultat des années 2006 (- 25 710 €), 2007 (+ 44 047 €), 2008 (+ 92 357 €), 2009 (- 70 890 €) et 2010 (+ 78 283 €), la gestion de la délégation sur cinq exercices fait ressortir un excédent de l'ordre de + 1,9 %, soit 118 087 € sur 6 239 319 € de charges d'exploitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL EST APPELE A PRENDRE ACTE DE CE RAPPORT.

Pièces jointes :

- 1 - Rapport d'activités pour chaque établissement
 - 2 - Comptes de résultat de l'année 2010 pour chaque établissement
 - 3 - Comptes de résultat prévisionnels 2011 (période du 01/01 au 31/08)
-

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport du délégataire des crèches haltes garderies en application des articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convention de délégation de service public pour l'année 2010.



Pour extrait certifié conforme,



Gilbert Renard
Gilbert RENARD
Maire
Conseiller Général

Transmis Préfecture : 29 juin 2011
Affichage : 29 juin 2011